

Réunion du 17 février 2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ**

Nombre de conseillers en exercice : 96  
Nombre de présents : 74  
Nombre de votants : 80

L'an deux mille vingt, le dix-sept février à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

**ETAIENT PRESENTS ETAIENT PRESENTS** : Mmes et MM Guy LAFFITTE, Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Michel LAURIO, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Laurent CHERITI (suppléant de M. Jean-Marie PINON), Henri POUSTIS, Michel DARETTE, Hervé LAFITTE, Michel BARBE, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Dominique TOUYA, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Véronique REMY, Yves SALANAVE-PEHE, Gilbert AURRIAC, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, Patrice LAURENT, François MATEOS, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Louis-Philippe DUPOUY, Jean-Louis GROUSSET, Emmanuel HANON, Christine LABORDE, Jacques LABORDE, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAUREAU, Serge ARRIEULA (suppléant de M. Jérôme TOULOUSE), Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, Daniel BIROU, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU.

formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS** : Mmes et MM. Madeleine BROLESE (pouvoir à M. Philippe GARCIA), Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET, Mathias DUCAMIN, M. Jean-Marie PINON, Nadia GRAMMONTIN (pouvoir à M. Jacques CASSIAU-HAURIE), Patrick GALOPIN, Michel JESER, Paul MONTAUT, Michel CAMDESSUS, Anthony BERBEL, Bruno CIOSSE, Jeanne LUGA, Olivier MOUNOLOU, Jean-Pierre BOUNINE (pouvoir à M. Emmanuel HANON), Luis Miguel CONEJERO, Yves DARRIGRAND (pouvoir à Mme Pierrette DOMBLIDES), Geneviève GUICHEMERRE, Jeanne LAMAZERE, Anne-Marie LATASTE, Jean-Jacques SENSEBE (pouvoir à Jacques LABORDE), Jérôme TOULOUSE, Michel LABOURDETTE, David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET).

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Sylvie MOUSQUES DIT CABANOT.

---

**RAPPORT N° 25 : TRANSFERT DE COMPETENCE L1425.1 DU CGCT DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ VERS LE  
SYNDICAT LA FIBRE64 : SIGNATURE DU PROCES VERBAL DE MISE  
A DISPOSITION DES BIENS MOBILIERS ET IMMOBILIERS**

**Rapporteur** : M. Christian LÉCHIT

La communauté de communes de Lacq Orthez et toutes les intercommunalités des Pyrénées-Atlantiques se sont associées au Département en 2018 pour créer le Syndicat Mixte la Fibre64 afin de porter la compétence en matière de communication électronique.

L'objectif du syndicat est de permettre à chaque administré d'accéder au Très haut débit et de développer les services qu'il permet.

Le code des Collectivités territoriales prévoit de plein droit la mise à disposition, sans transfert de propriété, des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence communication électronique.

Dans ce cadre, la communauté de communes Lacq Orthez met ses biens meubles et immeubles idoines à disposition du Syndicat Mixte.

Cette mise à disposition a été constatée contradictoirement au sein d'un procès-verbal dont le projet est annexé à la présente délibération et qui définit la consistance, la situation juridique, l'état général ainsi que le rôle et la responsabilité de chacune des parties dans la gestion de ces biens.

Ce transfert concerne notamment :

- Les fourreaux, les chambres, les fibres optiques,
- Les locaux spécifiques (armoires, shelter, etc.),
- Les pylônes, pôtiaux,
- Les conventions de mise à disposition de ces infrastructures des 21 opérations de montée en débit, des 3 opérations de NRA ZO et du réseau fibre optique déployé dans les zones d'activité.

La remise des biens se ferait à titre gratuit et prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'adopter** le procès-verbal relatif à la mise en disposition des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence L1425.1 conformément au projet annexé à la présente délibération,
- **d'autoriser** son président à signer ce procès-verbal.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,



**Jacques CASSIAU-HAURIE**



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 19/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 19/02/2020